

Veille de l'Observatoire

numéro 17 (automne 2005)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, para-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec field.ann-marie@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Devoir de mémoire: ententes de principe avec les communautés sino-canadienne et italo-canadienne et résolution de la question des pensionnats indiens.
2. Kelowna: réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux
3. Membres des Premières nations privés de la protection des droits de la personne.
4. Accès à l'égalité dans les organismes publics: premier état de la situation
5. Rapport sur les femmes immigrées au Québec
6. Participation des communautés noires à la société québécoise
7. Rapport sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger.
8. *Apprendre le Québec*: faciliter l'intégration des nouveaux immigrants.
9. 67^e session du Comité sur l'élimination de la discrimination raciale
10. Impacts des attentats de Londres: recrudescence du racisme en Grande-Bretagne et ailleurs en Europe.
11. Bilan 2005 : les réfugiés au Canada
12. Rapport 2005 sur la pauvreté des enfants au Canada : les écarts entre les enfants autochtones et canadiens subsistent.
13. Rapport sur l'implication sociale des Autochtones et des Néo-canadiens

14. «Race» et génétique
15. Retour sur les événements qui ont eu cours dans les banlieues françaises
16. Les lois sécuritaires au Canada et ailleurs dans le monde : une atteinte aux droits des immigrants?
17. Nouveaux rapport sur la situation des immigrants en Asie du Pacifique et en Grèce
18. Rapport sur les migrations internationales

GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Devoir de mémoire: ententes de principe avec les communautés sino-canadienne et italo-canadienne et résolution de la question des pensionnats indiens.

Deux importantes ententes de principes ont été conclues entre le **gouvernement canadien** et les **communautés sino-canadienne** et **italo-canadienne** dans le but de reconnaître les torts causés par l'État canadien dans le passé et de reconnaître l'apport de ces communautés à l'édification du Canada. L'entente conclue avec la communauté sino-canadienne (voir: http://www.canadianheritage.gc.ca/newsroom/news_f.cfm?Action=Display&code=5NO307F) a pour objectif de reconnaître et de commémorer les expériences vécues par les Sino-canadiens alors que les conditions d'immigration étaient discriminatoires. Quant aux Italo-canadiens (voir: http://www.pch.gc.ca/newsroom/news_f.cfm?Action=Display&code=5N0331F), l'entente a pour objectif la commémoration des expériences vécues au cours de la seconde guerre mondiale en raison de la Loi sur les mesures de guerre.

Concernant les italo-canadiens, la **Fondation canadienne des relations raciales** se réjouit que le gouvernement reconnaisse les torts causés à la communauté pendant la seconde guerre mondiale. La Fondation rapporte toutefois que les Italo-canadiens se disent déçus que l'entente n'ait pas prévu d'excuses officielles et la jugent incomplète (voir: <http://www.crr.ca/Load.do?section=5&subSection=7&type=2>).

De même, la communauté chinoise est divisée face à l'offre du gouvernement canadien. Le **Chinese Canadian National Council** juge l'entente insatisfaisante et exige des excuses officielles de la part du gouvernement canadien (voir: <http://www.ccnc.ca/content/pr.php?entry=50>).

Enfin, un accord de principe a aussi été signé entre le gouvernement canadien et le Chef de l'Assemblée des Premières nations concernant la question des pensionnats indiens. Cet accord, qui s'appuie sur l'Accord politique conclu le 30 mai 2005, marque une étape importante dans le règlement des torts subis par les peuples autochtones dans les pensionnats (voir: <http://www.afn.ca/cmslib/general/aig-Fr.pps>).

2. Kelowna: réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux

C'est les 24 et 25 novembre dernier que s'est tenue l'importante réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux. Cette rencontre marquait le point culminant d'un processus de collaboration entre des dirigeants fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones visant des changements réels pour combler l'écart entre les Autochtones et les canadiens (voir: http://www.pm.gc.ca/grfx/docs/info05_f.pdf).

Lors de cette rencontre, il a été convenu que des mesures immédiates pour améliorer la qualité de vie des peuples autochtones seraient prises. «Pour garantir de réels progrès, les premiers ministres et les dirigeants autochtones nationaux ont défini ensemble des objectifs et convenu de la nécessité d'établir des indicateurs afin de mesurer les progrès» (voir: http://www.pm.gc.ca/grfx/docs/final_f.pdf). La réunion a permis la création du *Plan de mise en œuvre des Premières nations*. Ce plan cherche à assurer que les engagements pris par le gouvernement fédéral lors de la rencontre seront atteints dans le respect des principes de *l'Accord politique entre les Premières nations et la Couronne fédérale portant sur la reconnaissance et la mise en œuvre des gouvernements des Premières nations* (voir: http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/iss/fmm_f.html et <http://www.afn.ca/article.asp?id=1831>)

La réunion n'a toutefois pas fait l'unanimité. En plus des dirigeants autochtones du Québec qui ont refusé d'y participer, l'organisme **Femmes Autochtones du Québec** a rejeté le processus, dénonçant l'attitude paternaliste du gouvernement fédéral envers les communautés autochtones. De plus, selon l'organisme, l'argent n'est pas une solution miracle, surtout si le processus n'est pas approprié. (Voir: http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2005/11/femmes_autochto_1.html#more)

3. Membres des Premières nations privés de la protection des droits de la personne.

Dans un rapport publié le 26 octobre dernier, la **Commission canadienne des droits de la personne** demande au Parlement d'abroger immédiatement l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui empêche les Autochtones vivant ou travaillant dans des collectivités régies par la *Loi sur les Indiens* de porter plainte pour discrimination. *Une question de droit* explique que cet article a pour effet d'empêcher les Autochtones d'avoir pleinement accès aux mécanismes de défense des droits de la personne et qu'il «érige un mur que les membres des Premières nations peuvent difficilement franchir pour se plaindre d'un acte discriminatoire.» (voir : http://www.chrc-ccdp.ca/pdf/Rapport_A_Matter_Of_Rights_fr.pdf).

À QUÉBEC...

4. Accès à l'égalité dans les organismes publics: premier état de la situation

La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse** a rendu public en décembre son *Rapport triennal 2001-2004* qui donne un premier aperçu des effets de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*. Le rapport, qui fait état du travail accompli par les organismes publics et par la Commission depuis 2001, revient sur le contenu de la Loi et fait état des actions menées par la Commission pour sa mise en œuvre. Ensuite, le rapport fait état de la situation des différents groupes minoritaires couverts par la Loi, soit les femmes, les Autochtones et les personnes faisant partie d'une «minorité visible». On y apprend, entre autres, que les Autochtones sont mal représentés par les programmes d'accès à l'égalité en emploi. Pour corriger la situation, la Commission tente d'inclure dans ces programmes des mesures qui seraient mieux adaptées aux réalités autochtones. Par ailleurs, les personnes issues des «minorités visibles» sont toujours sous-représentées dans les organismes publics de la région de Montréal. (Pour accéder au rapport, voir: http://www.cdpedj.qc.ca/fr/publications/docs/Rapport_triennal_PAE_2001-2004.pdf)

5. Rapport sur les femmes immigrées au Québec

Le **Conseil du statut de la femme** a récemment mis en ligne un important rapport sur la situation des femmes immigrées au Québec. *Des nouvelles d'elles: Les femmes immigrées du Québec* compare la situation des femmes immigrées à l'ensemble des Québécoises, tout en comparant aussi leur situation à celle des hommes immigrés. Il permet de prendre connaissance de leur origine nationale, de leur lieu d'établissement, des emplois qu'elles occupent, de leurs revenus, de leur santé, etc. (voir

<http://www.csf.gouv.qc.ca/telechargement/publications/InfoDesNouvellesDEllesFemmesImmigreesDuQuebec.pdf>)

6. Participation des communautés noires à la société québécoise

Un important rapport intitulé *La pleine participation à la société québécoise des communautés noires* a récemment été publié par le ministère de l'**Immigration et des Communautés culturelles**. Selon le rapport, les personnes issues des «communautés noires» font face à des défis de citoyenneté particuliers. Par conséquent, des mesures doivent être prises afin de soutenir leur réussite économique, renforcer les structures familiales et le soutien social et développer les conditions sociales de succès. (voir:

http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/Consultation_communautes_noires_francais.pdf)

Suite à cette publication, le 12 septembre dernier, la ministre a annoncé la formation d'un groupe de travail et d'une consultation publique qui s'inscrit dans le cadre des objectifs énoncés dans le Plan d'action gouvernemental *Des valeurs partagées, des intérêts communs* (http://www.mrci.gouv.qc.ca/publications/pdf/PlanAction20042007_integral.pdf). La consultation publique permettrait de mieux cerner les obstacles auxquels se heurtent les Québécois issus des communautés «noires» afin de favoriser la pleine participation de tous à la société québécoise (voir:

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Septembre2005/12/c8447.html>).

7. Rapport sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger.

Le **Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles** a publié en novembre dernier un rapport sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger. Selon le groupe de travail qui a effectué le rapport, le Québec ne peut pas chercher à accueillir un plus grand nombre de personnes immigrantes sans investir d'importantes ressources qui leur permettraient de participer pleinement à l'essor du Québec. Le rapport aborde entre autres les questions de la reconnaissance des acquis et de l'accès à la formation d'appoint. (Voir :

http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/RapportEquipe_ReconnaissanceDiplomesCompétences.pdf)

La **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiés et immigrantes** se dit toutefois profondément déçue du rapport. En effet, selon elle, le gouvernement du Québec n'a fait que reconnaître pour une énième fois les difficultés rencontrées par les nouveaux immigrants en matière d'intégration au marché du travail, sans toutefois proposer des mesures concrètes pour remédier à ce que l'organisme qualifie d'« immense gâchis de capital humain au Québec ». (voir :

http://www.tcric.ca/tcri/TCRI_nouveautes.html)

8. Apprendre le Québec: faciliter l'intégration des nouveaux immigrants.

La ministre de l'**Immigration et des Communautés culturelles** a lancé, en septembre 2005, le guide *Apprendre le Québec*. Cet outil de référence pour les nouveaux arrivants, a pour objectif de faciliter leur intégration à la société québécoise. Selon la ministre, le guide permettra aux nouveaux immigrants de prendre en charge leurs propres démarches tout au long de leur parcours d'intégration. Le guide s'inscrit par ailleurs dans la nouvelle approche en matière d'intervention du gouvernement provincial qui se veut davantage axée sur l'accompagnement personnalisé. Voir: <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/publications/pdf/apprendrelequebec.pdf>

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

9. 67^e session du Comité sur l'élimination de la discrimination raciale

Lors de sa 67^e session qui s'est tenue en août dernier, le **Comité sur l'élimination de la discrimination raciale** a adopté la *Déclaration sur la prévention des génocides* (voir: <http://www.ohchr.org/english/bodies/cerd/docs/CERD.C.67.Misc.8.pdf>). Selon le Comité, il est primordial de détecter le plus tôt possible toute forme de discrimination raciale, car cela pourrait éventuellement mener à des conflits violents, voir même des génocides. Pour ce faire, le Comité a élaboré dans sa déclaration une série d'indicateurs pour examiner la situation dans les différents pays. Par exemple, l'absence d'un cadre législatif permettant de prévenir la discrimination raciale, la non-reconnaissance de l'existence de certains groupes distincts ou encore l'exclusion systématique des groupes minoritaires des professions clés des institutions étatiques, sont tous des indicateurs importants permettant de juger de l'état de la discrimination raciale dans les États membres. De plus, il est possible d'avoir accès aux rapports sur l'état de la discrimination à caractère raciste dans plusieurs pays à l'adresse suivante: http://www.aidh.org/ONU_GE/Racisme/67Sess.htm.

10. Impacts des attentats de Londres: recrudescence du racisme en Grande-Bretagne et ailleurs en Europe.

Le **Committee for Racial Equality** a affirmé dans un récent communiqué (<http://www.cre.gov.uk/Default.aspx.LocID-0hgnew07r.RefLocID-0hg00900c001001.Lang-EN.htm>) que la Grande-Bretagne se dirigerait tout droit vers la ségrégation. En effet, la discrimination à caractère raciste devient de plus en plus importante depuis les attentats de Londres et les communautés musulmanes ne seraient pas les seules à être affectées. Selon l'organisme, les citoyens s'entoureraient de plus en plus de leurs semblables, ce qui aurait pour conséquence de renforcer l'isolement de certaines communautés. À ce sujet, l'organisme a mis en ligne un rapport sur les relations qu'entretiennent les Britanniques «de souche». On y apprend par exemple que 95% des répondants disent avoir des amis qui seraient en majorité «blancs», alors que seulement 37% des répondants disent avoir des amis qui seraient en majorité issus des «minorités ethniques» (voir: http://www.cre.gov.uk/yougov_results.pdf).

Selon une autre étude du **Committee for Racial Equality**, le sentiment d'appartenir à la société britannique permettrait d'augmenter la cohésion sociale, surtout en ce qui a trait aux populations issues des minorités ethniques. L'étude tente aussi d'explorer en quoi le sentiment

d'appartenir à la société britannique aiderait les individus issus des différentes communautés ethniques à s'intégrer. (voir: http://www.cre.gov.uk/downloads/what_is_britishness.pdf) .

Finalement, l'**Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes** a récemment mis en ligne un rapport sur les conséquences des attentats terroristes de Londres sur les communautés musulmanes dans l'Union Européenne. Il confirme, par exemple, que dans la période qui a suivi les attaques, il y a eu une hausse dans le nombre de crimes haineux en Grande-Bretagne. Les attaques visaient alors en majorité les communautés musulmanes. Par contre, il semblerait qu'il y ait eu un réel effort dans les différents pays d'Europe pour dissocier l'action terroriste de l'Islam, ce qui aurait eu pour effet de diminuer les conséquences pour les communautés musulmanes (voir: <http://eumc.eu.int/eumc/material/pub/London/London-Bomb-attacks.pdf>).

Il est aussi possible d'avoir accès à un nouveau rapport sur le racisme et la xénophobie en général dans les pays membres de l'Union Européenne. *Racism and Xenophobia in the EU Member States: Trends, Developments and Good Practice* traite entre autres des mesures législatives entreprises par les différents pays, du racisme en emploi ou dans l'accès au logement. Voir: http://eumc.eu.int/eumc/material/pub/ar05/AR05_Sum_EN.pdf

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

11. Bilan 2005 : les réfugiés au Canada

Le **Conseil canadien pour les réfugiés** a mis en ligne en décembre un bilan présentant une vue d'ensemble du traitement réservé par le gouvernement fédéral du Canada aux questions relatives aux réfugiés et aux immigrants au cours de la dernière année. La première partie du rapport est consacrée aux réalisations positives du gouvernement lors de la dernière année. Par exemple, le Conseil félicite le gouvernement pour avoir émis de nouvelles directives visant à accélérer le processus de réunification familiale. La seconde partie du rapport est consacrée aux différents aspects à améliorer; le Conseil y dénonce entre autres l'Accord sur les tiers pays sûrs signé avec les États-unis, l'utilisation des certificats de sécurité et les longs délais dans le traitement des demandes des réfugiés. (voir : <http://www.web.net/~ccr/status05fr.pdf>) De plus, dans un communiqué précédent le rapport, le Conseil et **Amnistie internationale** avaient vivement critiqué le gouvernement fédéral du Canada pour ses promesses non tenues à l'égard du mécanisme d'appel pour les revendicateurs de statut de réfugié, ce qui a eu pour conséquence une baisse considérable des demandes depuis 2001 (voir : <http://www.web.net/~ccr/commappeloct05.html>). Enfin, le Conseil a fait parvenir une importante soumission au Comité pour les droits humains des Nations Unies dans laquelle il rapporte les manquements du gouvernement canadien en ce qui a trait au traitement des réfugiés et des personnes immigrantes. (voir : <http://www.web.ca/~ccr/CCPR2005.pdf>)

12. Rapport 2005 sur la pauvreté des enfants au Canada : les écarts entre les enfants autochtones et canadiens subsistent.

L'organisme **Campagne 2000** vient de mettre en ligne un rapport sur la pauvreté des enfants au Canada dans lequel on apprend que les enfants autochtones, surtout ceux qui habitent dans les centres urbains, sont parmi les plus pauvres au pays. Selon le rapport, le nombre d'Autochtones vivant en milieu urbain ne cesse d'augmenter et le gouvernement se doit de répondre à leurs besoins spécifiques. En effet, le rapport démontre d'importants écarts socioéconomiques entre la population canadienne en général et les Autochtones; ainsi, le taux de chômage est deux fois plus élevé chez les Autochtones. Par ailleurs, le rapport souligne que les immigrants, surtout récents, font eux aussi partie du groupe de personnes qui se retrouvent le plus souvent au bas de l'échelle, entraînant par le fait même les enfants dans une situation de précarité plus grande que la majorité des enfants canadiens (voir : <http://www.campaign2000.ca/rc/rc05/05NationalReportCardFR.pdf>).

13. Rapport sur l'implication sociale des Autochtones et des Néo-canadiens

Le **Centre de recherche et d'information sur le Canada** vient de mettre en ligne la troisième de sa série d'enquêtes auprès des jeunes : *Des voix distinctes : l'implication sociale des Autochtones et des Néo-canadiens*. On y apprend que les Néo-canadiens et les Autochtones se sont montrés en général plus intéressés à l'actualité et à la politique que les autres Canadiens. Malgré tout, de nombreux obstacles à une pleine participation civique de ces groupes subsistent. Ainsi ils ont le sentiment de ne pas être suffisamment représentés ou encore de manquer d'informations, ce qui les empêche de bien comprendre le fonctionnement de la politique canadienne. Enfin, l'enquête inclut différents articles de fond sur la question de la participation civique des Autochtones et des Néo-canadiens. (Voir : http://www.cric.ca/pdf/cahiers/cahierscric_juillet2005.pdf)

14. «Race» et génétique

L'Observatoire de la génétique a consacré en totalité son dernier bulletin à la notion de « race ». Parmi les différents articles, *La « race » n'est pas un concept scientifique : quelles sont les alternatives?*

(http://www.ircm.qc.ca/bioethique/obsgenetique/cadrages/cadr2005/c_no24_05/ci_no24_05_01.html) nous informe des dangers entourant l'utilisation d'un terme dont l'usage le plus notoire aura été de justifier et de maintenir l'esclavage et le génocide. Aussi, l'article propose des alternatives au terme de « race ». Par exemple, selon l'auteur, il serait plus juste de parler de « Grandes populations dispersées sur une vaste étendue géographique » plutôt que d'utiliser des étiquettes inappropriées telles que « Asiatiques » ou « Africains ». Le bulletin présente aussi les résultats d'une recherche menée au Royaume-Uni intitulée *Compréhension publique des notions de race et de génétique* (http://www.ircm.qc.ca/bioethique/obsgenetique/zoom/zoom_05/z_no24_05/zi_no24_05_01.html) dont le but était de d'examiner l'impact des conceptions scientifiques en matière de génétique sur la compréhension du grand public. Il en ressort que les perceptions associées aux concepts de génétique, de culture, etc. renforcent l'idée de l'existence des « races » en plus de mener au racisme.

INTERNATIONALES...

15. Retour sur les événements qui ont eu cours dans les banlieues françaises

L'organisme français **Gitsi** a mis en ligne, à la suite des violences qui ont eu cours dans les banlieues françaises, une série d'articles de fond traitant des expulsions qui ont été annoncées par la *Circulaire Sarkozy* (http://www.gisti.org/doc/actions/2005/resf/11-07_circsarkozy.html); des actions urgentes à prendre afin de rétablir la situation (<http://www.gisti.org/doc/actions/2005/banlieues/index.html>) et du racisme causé par la crise des banlieues (<http://www.gisti.org/doc/actions/2005/banlieues/envolee.html>). Selon ces articles, le gouvernement français doit assumer la responsabilité de cette crise, car il n'aurait pas su combattre les discriminations et les inégalités efficacement. De plus, l'organisme dénonce le lien qui a été établi entre l'immigration et la révolte de certains jeunes dans les banlieues, ce qui a contribué à renforcer dans l'imaginaire collectif l'idée que les « étrangers » sont des auteurs de troubles, ce qui aurait entraîné des poussées de racisme et de xénophobie partout au pays. Enfin, pour accéder à la *Circulaire Sarkozy*, voir : <http://www.gisti.org/doc/textes/2005/INTD0500097C.pdf>.

16. Les lois sécuritaires au Canada et ailleurs dans le monde : une atteinte aux droits des immigrants?

Au cours de l'automne 2005, de nombreux organismes nationaux et internationaux se sont montrés inquiets face aux diverses dispositions en matière de sécurité que prennent de plus en plus de pays afin de contrer le terrorisme. Tout d'abord, au Canada, le **Conseil canadien pour les réfugiés** a affirmé être très préoccupé par ces nouvelles dispositions qui ont été intégrées à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Ces dispositions risqueraient, selon le Conseil, de violer les droits des immigrants et des réfugiés qui ne représentent en rien une menace à la sécurité. (Voir : <http://www.web.net/~ccr/commsecuritenov05.html>). Ce commentaire a fait suite à un examen de la *Loi antiterroriste* mené par le Conseil en septembre dernier et dans lequel l'organisme affirme que cette loi est discriminatoire envers les immigrants et les réfugiés et qu'elle contribue à accentuer l'écart entre les citoyens et les non-citoyens. Cet examen a été présenté au **Sous-comité de la sécurité publique et nationale** (voir : <http://www.web.net/~ccr/LoiATcommentaires.pdf>).

À l'opposé, les États-Unis continuent d'avoir des vues complètement différentes par rapport aux mesures sécuritaires, comme en témoigne la reconduction du *Patriot Act*, ce qui a réjouit le **Homeland Security**. En effet, selon l'institution, le recours au *Patriot Act* aurait permis l'arrestation de plus de 155 individus et la perquisition de plus de 25 millions de profits illicites. Il est possible d'accéder à une fiche d'information sur le *Patriot Act* en ligne (voir : http://www.dhs.gov/dhspublic/interapp/press_release/press_release_0815.xml). Aussi, le **Center for Immigration Studies** à Washington a publié une étude se penchant sur l'immigration et le terrorisme depuis le 11 septembre 2001 qui prône un renforcement des lois sur l'immigration. *Immigration and Terrorism : Moving Beyond the 9/11 Staff Report on Terrorist Travel* relate l'histoire de 94 terroristes qui ont émigré aux États-Unis entre 1990 et 2004. Le rapport soutient que ces terroristes ont émigré aux États-Unis en profitant des faiblesses des lois sur l'immigration et que la seule façon de prévenir d'autres attaques serait de les renforcer (voir : <http://www.cis.org/articles/2005/kephart.pdf>).

17. Nouveaux rapport sur la situation des immigrants en Asie du Pacifique et en Grèce

Deux rapports sur l'immigration en Asie du Pacifique et en Grèce ont récemment été mis en ligne. Premièrement, le rapport intitulé *Impact of Ratifying the 1990 UN Convention on the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Family : Case Studies on the Philippines and Sri Lanka*

(http://portal.unesco.org/shs/en/file_download.php/3c0529aff7fc062049e36c8ec3073f2Impacts+of+Rat+of+ICMR.pdf), nous apprend que les deux pays ont vu la situation de leurs migrants s'améliorer depuis qu'ils ont ratifié la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, même si beaucoup de choses restent à améliorer.

Deuxièmement, en ce qui concerne la Grèce, le nouveau rapport d'**Amnistie Internationale** démontre que le gouvernement ne protège pas suffisamment les demandeurs d'asile et les minorités. De plus, l'organisme soutient que la Commission européenne devrait faire pression sur la Grèce afin que ce pays respecte les normes de l'Union européenne relatives au traitement des demandeurs d'asile et des migrants. Enfin, le rapport révèle également un état flagrant de discrimination à l'encontre des minorités en Grèce, surtout à l'égard des Roms. (voir : <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGEUR250162005>)

18. Rapport sur les migrations internationales

La **Commission mondiale sur les migrations internationales** vient de mettre en ligne un rapport intitulé *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action* qui nous informe sur une série de sujets concernant les migrations internationales, comme les dimensions et les dynamiques des migrations internationales, les migrants sur le marché du travail globalisé, le défi de la migration irrégulière, la gouvernance des migrations internationales, etc. (Voir :

<http://www.gcim.org/mm/File/CMMI%20RAPPORT%205%20OCTOBRE%202005.pdf>)

Cette veille à été compilée par Kim O'bomsawin (assistante de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) et Ann-Marie Field (agente de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) avec la collaboration de Jean-Claude Icart (coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquez avec Ann-Marie Field.
field.ann-marie@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318#